

**MAIRIE  
D'AUTHEZAT  
63114**Tél. 04.73.39.50.31  
Fax. 04.73.39.56.49**Nombre de Conseillers :****En exercice : 15**  
**Présents : 14**  
**Votants : 15****OBJET :****Eclairage public****Optimisation des  
systèmes de gestion  
de l'éclairage public****Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que  
dessus.**Au registre sont les  
signatures.

Affiché le 06/02/2023.

Pour copie conforme ; en  
Mairie, le 06/02/2023.

Le Maire,



Pierre METZGER.

**Extrait  
du registre des délibérations  
du conseil municipal  
délibération n°2023/004 du 24 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 24 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2023.

**Présents** : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Messieurs David ESPECHE, Julien LACOUR, Benoit RATIGNET, André FEUNTEUN ;

**Excusé** : Monsieur Julien LACOUR ;

**Procuration** : de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ ;

**Secrétaire de séance** : Madame Ludivine FERNANDEZ.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le programme optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public qui vise à optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement.

Ainsi, des horloges astronomiques remplacent les interrupteurs crépusculaires équipés ou non d'horloge à programmation manuelle. Totalement indépendantes, ces horloges permettent à l'éclairage public de se déclencher en fonction des heures du lever et du coucher du soleil (elles sont géolocalisées). Elles se remettent à l'heure de façon automatique.

Le montant des travaux est estimé à 1 400 euros hors taxes, le fonds de concours de la commune serait égal à 10% du montant estimatif des travaux soit 140 euros hors taxes, déduction faite de la subvention obtenue par France Relance de 70%. Le fonds de concours serait revu en fin de travaux, suivant le décompte définitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de financement de travaux pour l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public qui approuve l'avant-projet. Il précise que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2023 au compte d'investissement 204158 et note que le fonds à verser résultera du décompte définitif des travaux.